

## Enseignement Supérieur - Subventions à l'Université de Franche-Comté

**M. l'Adjoint GENDRAUD, Rapporteur** : La Ville souhaite apporter son soutien financier à l'Université pour les actions et manifestations suivantes :

### I - Soutien à l'édition et à la diffusion de deux brochures intitulées «Que faire après le bac ?» et «Guide de l'étudiant»

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon participe à la réalisation d'outils d'information sur les possibilités d'enseignement supérieur en Franche-Comté.

- le guide régional du lycéen : «Que faire après le bac ?»

L'Université co-édite avec l'ONISEP une brochure imprimée en 18 000 exemplaires, destinée aux lycéens de classes de terminales de l'Académie et à leurs parents. Ce document de 84 pages développe toute l'information en matière de formation, de calendrier, de contacts, de conseils, mais aussi toute la vie étudiante sur le campus. Il comprend une double page de présentation de Besançon.

- le «Guide de l'étudiant» : les temps forts de l'année universitaire 2006-2007

Il s'adresse à tous les étudiants primo arrivants. Ce livret de 32 pages est imprimé à 10 000 exemplaires. Il présente les informations sur la vie étudiante et intègre un agenda des dates importantes des événements régionaux dont, en bonne place, ceux de la capitale régionale.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Université de Franche-Comté à titre de soutien à l'édition et à la diffusion de ces deux supports d'information.

### II - Soutien à «la Nuit des chercheurs» et à la «Fête de la Science»

#### - La Nuit des chercheurs

Le vendredi 22 septembre 2006 aura lieu la «Nuit des chercheurs» qui sera l'occasion de réunir, au même moment, des initiatives innovantes partout en Europe.

Cet appel à projets européen vise à rapprocher les chercheurs du grand public, au moyen d'activités ludiques et interactives. Neuf villes en France participeront à cet événement.

L'Université de Franche-Comté en partenariat avec le Pavillon des Sciences est coordinatrice du projet sur Besançon.

La Nuit des chercheurs, qui combine expositions, jeux, activités originales, divertissements interactifs et expériences scientifiques, permet de célébrer la recherche à travers ceux et celles qui la font.

Aussi entre 18 h et 2 h du matin, les Bisontins pourront rencontrer en différents lieux scénographiés de la ville, des chercheurs franc-comtois et étrangers qui évoqueront leur parcours et leur expérience. Au programme : expositions, lectures, projection de films, débat.

Cette initiative est subventionnée par la Commission Européenne. La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 500 €.

#### - La Fête de la Science

La 15<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science, organisée par le Ministère chargé de la Recherche, se déroulera du 9 au 15 octobre 2006. Cette fête est l'occasion de rapprocher chercheurs et citoyens, scientifiques et jeune public. L'Université de Franche-Comté est chargée d'assurer l'organisation des différentes actions sur l'agglomération bisontine.

Le principe de cette manifestation est d'accueillir le grand public en des lieux où la science est mise «en scène» par l'intermédiaire d'activités pouvant présenter des caractères très divers, mais développant toujours un propos scientifique. Différentes activités sont proposées : expositions de vulgarisation (Maison de quartier de Planoise, Foyer des Jeunes travailleurs des Oiseaux, bibliothèques universitaires), des visites de sites peu connus (le Musée de l'anesthésie de l'Hôpital Saint-Jacques, l'Atelier de moulage du Musée des Beaux-arts et d'Archéologie), des soirées à la belle étoile avec l'Observatoire des sciences de l'univers, un rallye scientifique à travers le centre-ville de Besançon, des conférences...

Le point d'orgue de la manifestation est le village des sciences qui se tiendra sur le site de la Bouloie, UFR Sciences et Techniques, les 12, 13 et 14 octobre. Des laboratoires, entreprises et associations présenteront leurs travaux et leurs recherches. Les actions présentées se déclineront à partir de la thématique : *Naturel ou Artificiel*.

Ces rendez-vous ludiques connaissent un réel succès (près de 5 000 visiteurs en 2005). Comme chaque année, le public bisontin sera invité à expérimenter les phénomènes scientifiques, à rencontrer des chercheurs, à apprendre à découvrir le monde de la recherche et de la technologie.

La Ville apporte son soutien à la coordination des événements bisontins, en particulier le village des sciences par des prestations logistiques et par l'attribution d'une subvention.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Université de Franche-Comté à ce titre.

Le Conseil Municipal est invité à décider du versement des subventions suivantes à l'Université de Franche-Comté :

- 3 000 € dans le cadre du soutien à l'édition et à la diffusion des deux guides. Montant à imputer sur les crédits inscrits au BP 2006 au chapitre 65.23/65731 Code service 00400 - Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur,

- 500 € dans le cadre du soutien à la Nuit des chercheurs. Montant à imputer sur les crédits inscrits au BP 2006 au chapitre 65.23/65731.00400,

- 3 000 € dans le cadre du soutien à la Fête de la science. Montant à imputer sur les crédits inscrits au BP 2006 au chapitre 65.23/65731.00400 .

«**M. Didier GENDRAUD**: Un mot aussi sur ce rapport, simplement pour attirer votre attention sur la première nuit européenne des chercheurs, vous avez le flyer sur vos tables, j'ai demandé à ce qu'il vous soit fourni, c'est une première et il n'y a que 9 villes en France qui participent à cette nuit européenne des chercheurs, Besançon est parmi ces villes-là et je vous invite à aller faire un tour le 22 septembre dans les différents lieux. C'est une manière originale et étonnante de découvrir la science et la recherche. Vous avez plusieurs lieux : le Musée de l'Anesthésie, le Musée des Beaux-Arts, le Jardin Botanique et encore un bar : le passager du Zinc.

**M. LE MAIRE** : Merci de cette concision mon cher Didier».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. le Maire et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.*